

## CONSEIL MUNICIPAL 24 février 2021

Date de convocation : 10 février 2021

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19H30

**Présents :** Maire : Pascal PAVILLARD  
Adjoints : Jérôme NAPPEZ, Patrick CABAUD,  
Conseillers municipaux : Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Marie-Noëlle PASCAL, Frédéric NARDIN, Jean-Noël SAINTOT, Thierry VEGAS.

**Absents :**

**Absents excusés:**

**Secrétaire :** Frédéric NARDIN

### Ouverture de la séance : 19h40

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Frédéric NARDIN est désigné pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2020.

Arrivée de Jean-Noël SAINTOT à 19h43

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **VALIDE le compte rendu de la séance du 9 décembre 2020.**

### Bail de chasse - révision

#### Monsieur le Maire expose

La convention de droit de chasse signée entre l'ACCA de Semondans et la commune, sur des terrains communaux est arrivée à échéance.

Monsieur le Maire propose, après en avoir débattu avec le Président de l'Association de Chasse, d'accepter le renouvellement de la convention avec un tarif identique, soit 400€ par an,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- **D'ACCEPTER le renouvellement de la convention pour une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au tarif de 400€ l'an**
- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention de renouvellement avec l'ACCA de Semondans,**

### Sauvegarde externalisée des données mairie

#### Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint expose,

L'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) propose à ses adhérents une prestation optionnelle dont l'objectif est de permettre de bénéficier d'une sauvegarde externalisée des données avec duplication dans un Data Center français.

L'ADAT accompagne cette prestation par l'installation d'un antivirus spécialement paramétré, permettant notamment de ne pas interférer avec les mises à jour régulières des versions des logiciels e-magnus utilisés quotidiennement (finances, état civil, paies, élections.....), ainsi qu'un logiciel de travail à distance.

Un audit a été réalisé afin de déterminer le choix des données à sauvegarder.

Deux devis ont été demandés auprès de prestataires. Le 2<sup>ème</sup> Adjoint présente un tableau comparatif.

Arrivée de Jérôme NAPPEZ et de Stéphane DROUVOT à 19h55

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- **DE CONFIER la prestation de sauvegarde-restauration externalisée de ses données à l'ADAT du Doubs**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,**
- **Les crédits seront inscrits au BP 2021**

## **Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 2 au lot 7 – Menuiseries intérieures**

**Monsieur le Maire expose,**

### **1. Rappel objet, forme et durée du marché :**

La consultation relative à la réhabilitation de la mairie a été allotie comme suit :

Lot	Désignation
01	Terrassement - VRD - Espaces verts
02	Démolitions - Gros œuvre
03	Charpente - Couverture - Zinguerie
04	Menuiseries extérieures
05	Métallerie - Serrurerie
06	Plâtrerie - Peinture
07	Menuiseries intérieures bois
08	Faux plafonds
09	Revêtements de sol - Faïences
10	Revêtement de façade
11	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire
12	Electricité - Courants faibles

Le marché a été notifié aux titulaires en date du 10 avril 2019. Le montant total de l'opération tous lots confondus était de 417 009,82 € HT.

### **2. Rappel de la Procédure :**

Cette consultation a été lancée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Par délibération prise lors de sa séance du 9 mars 2020, le Conseil Municipal a attribué les lots objets des présents avenants, de la manière suivante :

- **Lot 7 : Menuiseries intérieures bois** : Entreprise NEGRO – pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de 26 789.31€ HT, correspondant à l'offre de base du candidat.

Par délibération prise lors de sa séance du 9 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un avenant 1 ; comme suit :

- **Avenant n° 1 lot 7 : Menuiseries intérieures bois :**

**Modifications induites par le présent avenant** : fourniture et pose d'une trappe d'accès aux combles dans le garage.

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur **382.87 € HT**, soit une augmentation d'environ **1,43 %**. Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **27 172.18 € HT** au lieu de **26 789.31 € HT**, initialement prévu.

### **3. Objet du présent avenant :**

L'avenant 2 présenté ce jour a pour objet la prise en compte d'adaptions nécessaires à l'opération en cours.

- **Avenant n° 2 lot 7 : Menuiseries intérieures bois :**

**Modifications induites par le présent avenant** : fabrication et pose d'un placard de rangement et de façade de gaine technique.

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur **982,07 € HT**, soit une augmentation d'environ **3,60 %**. Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **28 154.25 € HT** au lieu de **27 172.18 € HT**, initialement prévu (avec avenant 1)

Il est précisé que cet avenant ne bouleverse pas l'économie générale du marché, n'en modifie pas leurs objets et ne remettent pas en cause les conditions initiales de leurs mises en concurrence.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 7.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 2 au lot 7,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2 au lot 7,**
- **Les crédits seront inscrits au BP 2021**

## **Compte-rendu des différentes commissions**

### **Commission environnement :**

Chantal Girardin indique que les courriers concernant la mise en place d'un règlement du cimetière ainsi que le tarif des concessions a été adressé aux personnes concernées. Nous avons un retour plutôt positif. Le Maire précise que les taxes funéraires ayant été supprimées par le Gouvernement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous devons prendre des renseignements.

Lors de la prochaine réunion, sera abordé le problème des friches à l'entrée du village, côté Echenans ainsi que des propriétés privées non entretenues.

Le budget consacré au fleurissement sera identique à celui de l'an dernier

### **Commission voirie :**

Le sens unique rue Aibre sera effectif au 1<sup>er</sup> mars 2021. Information à mettre sur le site Internet.

**Commission communication :**

Le site internet fonctionne sauf les inscriptions aux informations.

**Commission Ecole :**

Tous les travaux ont été effectués suite à la réception du chantier, sauf l'alarme, une fuite de toit et l'accès à la centrale d'évacuation. Pas de fermeture de classe pour la prochaine rentrée.

La participation pour la commune pour l'exercice 2021 s'élève à 38 000 euros, soit 11 euros par habitant.

**Commission bâtiment :**

Quelques soucis d'électricité, le compteur d'eau a gelé. Une fuite d'eau (100 m3). Les modifications des ouvertures sont en cours, le toit doit être repris cette semaine.

**Commission bois :** le tirage au sort des lots de bois a eu lieu. Les grumes de bois sont en partie débardées, le reste se fera cette semaine. La vente des grumes se fera fin mars-début avril.

### Informatique – Mise à jour du PC du secrétariat

**Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint expose,**

Le PC du secrétariat demande une remise à niveau et un passage à Windows 10 afin de ne pas bloquer les mises à jour des logiciels métier Berger Levrault (finances, état civil, paies).

Trois fournisseurs ont répondu à une demande de devis. Un récapitulatif est présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE le devis de la société FSI,**
- **AUTORISE le Maire à signer ce devis d'un montant TTC de 663€**
- **Les crédits seront inscrits au BP 2021**

### Questions diverses

- Etat des lieux des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations de travaux...),
- Nettoyage le long du Rupt : à la charge des riverains. La taxe GEMAPI PMA (lutte contre les inondations) va passer à 0.30% au lieu de 0.15% sur la feuille d'impôts (taxe foncière),
- Chemin EPESSER : Contact à prendre avec le cabinet RUEZ pour finaliser ce dossier,
- Regards rue de la Vieille Vie : PMA est intervenu, un retour est attendu,
- Maison inhabitée rue des Elongeots : nettoyage de la propriété en cours par la Sté Gester,
- Propriété rue de la Craie : un courrier sera adressé au notaire avec photos de l'état déplorable à l'appui,
- Passage des agents de cadastre entre février et juin qui pourront pénétrer sur les propriétés privées,
- Réhabilitation mairie : un choix devra être fait rapidement concernant la vidéo projection,
- PMA – Dossier ordures ménagères : actuellement trois scénarii :
  - une nouvelle usine,
  - rénovation d'un four (qui ne pourra pas prendre en charge la totalité de traitement),
  - rejoindre le SERTRID (usine incinération du Territoire de Belfort) à Bourogne.

Un objectif national est de baisser le tonnage qui est actuellement de 250 kg/personne à 150 kg/personne d'ici 2026. Des décisions sont à prendre avant juin 2022 sur le type de collecte (poubelles jaunes ou point R) et d'améliorer le tri dans les déchetteries. Un conteneur « déchets organiques » sera mis en place courant 2021.

Séance levée à 22h15

Le Maire,



Pascal PAVILLARD



Le Secrétaire,

Frédéric NARDIN